



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

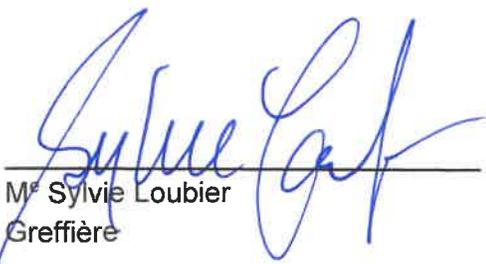
QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 4 octobre 2022 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 7, chemin Farrell à La Pêche connue sous le lot 4 454 376 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 4,06 mètres. Plus spécifiquement, la demande de dérogation mineure porte sur l'objet suivant :

- Les propriétaires du 7 chemin Farrell souhaitent démolir et reconstruire une nouvelle résidence unifamiliale isolée parce que le bâtiment existant est en état de détérioration avancé et il ne peut pas être récupéré. La superficie proposée est beaucoup plus petite que l'existante. La superficie existante est de $\pm 85,18 \text{ m}^2$ et celle proposée est de $53,58 \text{ m}^2$;
- La propriété est située entièrement dans une zone de contrainte de mouvement de masse modifiant ainsi le processus d'analyse et d'autorisation d'une dérogation mineure que prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Pour déterminer s'il y avait un risque pour la sécurité publique lié avec l'implantation de la nouvelle résidence, un rapport géotechnique a été produit;
- Pour permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 4,06 mètres alors que selon le calcul d'exception de l'article 11.6.2 du Règlement de zonage 03-429 la marge avant minimale prévue est de 7,45 mètres.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ à La Pêche, ce 16^e jour de mois de septembre deux mille vingt et deux (2022).

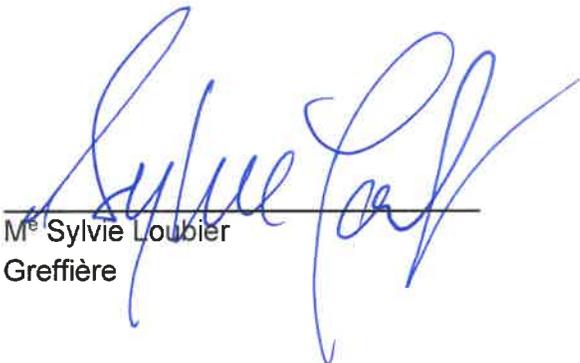


M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie au bureau de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 septembre 2022.



M^e Sylvie Loubier
Greffière